



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 1846-2:2009+A1:2013

**Véhicules des services de secours et de
lutte contre l'incendie - Partie 2:
Prescriptions communes - Sécurité et
performances**

Firefighting and rescue service vehicles -
Part 2: Common requirements - Safety
and performance

Feuerwehrfahrzeuge - Teil 2: Allgemeine
Anforderungen - Sicherheit und Leistung

02/2013



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 1846-2:2009+A1:2013 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 1846-2:2009+A1:2013.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 1846-2:2009+A1:2013

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN 1846-2:2009+A1

Février 2013

ICS 13.220.10

Remplace l'EN 1846-2:2009

Version Française

**Véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie -
Partie 2: Prescriptions communes - Sécurité et performances**

Feuerwehrfahrzeuge - Teil 2: Allgemeine Anforderungen -
Sicherheit und Leistung

Firefighting and rescue service vehicles - Part 2: Common
requirements - Safety and performance

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 3 juillet 2009 et comprend l'amendement 1 adopté par le CEN le 8 décembre 2012.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles